

REGLEMENT DU CONCOURS N°100 1jour1actu

Article 1 : Société organisatrice

MILAN PRESSE, Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 16 000 000 Euros dont le siège est situé 300 rue Léon Joulin 31100 Toulouse organise du 22 au 31 janvier 2016 inclus (ci-après « la Date de Clôture »), un concours intitulé « Concours Photo N°100 ».

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours s'adresse aux personnes résidants en France.

Sont exclus de ce concours le personnel de la société Milan Presse, ses filiales et de ses prestataires intervenant sur le jeu ainsi que les membres de leur famille (ascendants, descendants et collatéraux directs) et leur conjoint,

Article 3 : Déroulement du Jeu-concours

Le jeu-concours se déroule de la manière suivante :

Les participants doivent envoyer une photo mettant en scène la couverture du N°100 d'1jour1actu à l'adresse suivante : numero100@milan.fr

Le jeu-concours est ouvert du 22 janvier au 31 janvier 2016.

Article 4 : Validité des bulletins de participation

Pour participer, il convient de fournir ses coordonnées : prénom, nom, âge, adresse mail, et autorisations de publication de photo dans un mail envoyé à l'adresse : numero100@milan.fr

Chaque participant peut envoyer plusieurs photos.

Les frais de connexion pour participer au jeu-concours ne sont pas remboursés.

Article 5 : Les gagnants

La sélection des gagnants se fera par un jury composé des membres de la rédaction d'1jour1actu.

Article 6 : Définition des lots

Les gagnants verront leur photo publiée sur le site 1jour1actu.com

La responsabilité de la société organisatrice se limite à la seule publication des photos.

Les lots ne pourront être échangés contre d'autres lots ni contre leur valeur monétaire.

Article 7 : Promotion du Concours

Du seul fait de sa participation au présent Concours, chaque gagnant autorise par avance la société organisatrice à utiliser son nom et son image pour toute opération de promotion liée au présent

Concours, dans la limite d'un an à compter de la Date de Clôture du Concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

Article 8 : Utilisation des données personnelles

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par la société organisatrice. A défaut, les participations ne pourront être prises en compte. Ces informations sont communiquées aux prestataires les traitant ainsi qu'aux partenaires commerciaux du groupe Milan Presse auquel la société organisatrice appartient.

En application de la loi du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants ont le droit de s'opposer à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Ces données peuvent également donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de la société organisatrice à l'adresse suivante :

Jeu-concours N°100 1jour1actu
Milan Presse
300 rue Léon-Joulin
31101 Toulouse Cedex 9

Article 11 : Responsabilité de la société organisatrice

« La participation au Concours étant réalisée par le biais d'Internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables, les temps de chargement et d'acheminement des réponses, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable, sans que cette liste soit exhaustive :

- De toutes informations diffusées sur les services consultés,
- De la transmission des données,
- De la saturation du réseau,
- Des éventuelles interruptions de serveurs,
- En cas de défaillance du matériel de réception ou des lignes téléphoniques,
- En cas de pertes de données,
- Des conséquences de tout virus ou bogue informatique,
- De toute défaillance technique ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu.

Le concours pourra être supprimé, interrompu ou modifié du fait d'éléments indépendants de la société organisatrice rendant impossible le maintien du Concours en ligne, tels que exigences d'autorités de toute nature, hacking, piratage, etc... »

La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement mais ne pourra être tenue pour responsable si le présent Concours devait être modifié, écourté, reporté ou annulé, pour quelle que raison que ce soit.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Article 12 : Application du Règlement

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la Date de Clôture du Concours.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la société organisatrice.

Toute fraude ou non respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 13 : Mise à disposition du règlement

Le présent règlement est consultable en ligne sur le site <http://www.milanpresse.com/museum-toulouse-jeu-concours> et peut être adressé à toute personne qui en fait la demande à l'adresser suivante :

Milan Presse
Jeu-concours N°100 1jour1actu
300 rue Léon Joulin
31100 Toulouse